

TOUS RISQUES
BUREAUX

POURQUOI EST-CE SI
COMPLIQUE DE FAIRE
SIMPLE?




HISCOX

Quelle que soit votre activité, votre bureau est un outil de travail qui doit être protégé contre tous les risques afin de garantir la bonne marche de votre entreprise. Si un sinistre survient, vous devez pouvoir reprendre votre activité le plus vite possible. C'est aussi simple que cela.

Hiscox. Assureur spécialiste

Hiscox a conçu une offre simple et complète pour vous accompagner et mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour garantir la continuité de votre activité et limiter au maximum l'impact du sinistre sur la pérennité de votre entreprise.

Valeur ajoutée pour votre activité

En tant qu'experts spécialistes des professionnels, nous savons la valeur d'un service de qualité et d'une approche simple, flexible et rapide. C'est pourquoi, quand nous vous couvrons, nous vous offrons aussi les bénéfices suivants :

- **une forte culture du service**, dédiée à votre tranquillité d'esprit,
- **des polices d'assurance flexibles**, adaptables aux besoins de votre activité et aux changements que vous jugerez nécessaires, à n'importe quel moment,
- **des souscripteurs experts** dotés de pouvoirs de décision importants qui leurs permettent d'être très réactifs.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

Avec Hiscox...

Exercez votre activité en toute sérénité, nous sommes là pour préserver votre outil de travail.

L'assurance Tous Risques bureaux permet de vous protéger contre les risques liés à l'occupation de vos bureaux : dommages aux bâtiments, à votre mobilier et matériel professionnel, pertes financières et responsabilité civile.

Hiscox propose des garanties larges :

- **couverture étendue, en Tous Risques**, y compris incendie, explosion, dégât des eaux, vol, etc. sans sous limite par événement
- couverture en **valeur à neuf pour les matériels informatiques et bureautiques**, et partout **dans le monde pour vos équipements nomades** (informatique, télécommunication)
- indemnisation en cas **d'impossibilité d'accès aux bureaux**, ou de **carence de fourniture d'énergie**
- **couverture des objets d'art** sans sous limite
- **RC locative incluse** pour les salons professionnels
- **montant forfaitaire** pour l'ensemble des pertes financières
- **frais de reconstitution** des données sans sous limite
- **contrat unique** quelque soit le nombre de sites à garantir
- **assistance téléphonique** 24h/24 en cas de sinistre
- **protection juridique** complète en option, y compris **communication de crise** lors d'une mise en cause publique ou médiatique

Exemples de sinistres

- L'un des commerciaux de l'assuré est agressé et se fait voler l'ordinateur portable de l'entreprise lors d'un déplacement professionnel. Hiscox a pris en charge le remplacement de l'ordinateur en valeur à neuf.
- Les bureaux d'une agence de publicité sont détruits à la suite d'un incendie. Malgré les frais supplémentaires engagés pour tenter d'assurer la continuité de l'exploitation, l'agence ne parvient pas à finaliser dans les temps une campagne pour la période de Noël et perd le marché. Hiscox a indemnisé la perte de revenus consécutive.

Next steps ?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance Tous Risques bureaux. Pour plus d'information et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.

Nous assurons aussi :

- la responsabilité civile professionnelle
- la responsabilité des dirigeants
- le kidnapping et l'extorsion
- les collections d'entreprises
- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions
- les matériels et équipements



19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.